



Réunion du Conseil Municipal le Vendredi 5 juin 2026

Procès-verbal / RAPPORT

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Chevannes (Yonne) est convoqué en séance ordinaire et dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du maire, Monsieur Fabrice BOURGEOIS.

Présents : Fabrice BOURGEOIS, Thierry LEDROIT, Fanny TURPIN, Camille GERHARDT, Bruno PINNA, Dany MERAT, Yoann LELIEVRE, Joël SABATIER, Sylvie GROS, Didier CATUSSE, Frédérique MORGAND, Louis-Joseph SOULIER et Gérard VIARD

Absents excusés et représentés : Delphine POUDEROUX BILLON (pouvoir donné à Didier CATUSSE), Dominique CHAMBENOIT (pouvoir donné à Fabrice BOURGEOIS), Bernadette MEUNIER (pouvoir donné à Joël SABATIER), Sylvie HURIE (pouvoir donné à Sylvie GROS), Nicole CHATEAU (pouvoir donné à Thierry LEDROIT), Corinne DAULNY (pouvoir donné à Frédérique MORGAND)

Absent excusé :

Absents :

NOMBRE DES MEMBRES			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents lors du vote	Ayant pris part au vote
19	19	13	13+6

Secrétaire de séance : Joël SABATIER

Administration générale

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 27 avril 2026

Les désignations dans les organismes extérieurs :

- 2- SIVOS
- 3- GIP Territoires Numériques – ARNIA
- 4- Yonne Médian
- 5- Micro-crèche KLJJ
- 6- Conseil Ecole Maternelle et Élémentaire
- 7- Correspondant Incendie et Secours
- 8- Correspondant Défense
- 9- Composition de la CCID
- 10- Élections des délégués titulaires et leurs suppléants du conseil municipal, en vue de l'Élection Sénatoriale du dimanche 27 septembre 2026

Finances

- 11- Contrats groupés UGAP fourniture gaz et électricité
- 12- Prise en charge financière destruction nid de frelon asiatique

DECISION du Maire : signature devis entreprise CHARVET

Monsieur le Maire, Fabrice BOURGEOIS, propose de débiter le conseil.

M. Viard demande en préambule à prendre la parole et expose les 2 points suivants :

- 1-Le droit à l'interpellation par les questions préalablement déposées et qui n'apparaissent pas au point « questions et informations diverses », celles-ci sont au nombre de 6 transmises en mairie le mercredi 3 juin et nous en attendons réponse ce jour,
- 2- Le droit à être candidat aux différents postes à pourvoir aux organismes extérieurs et à l'élection sénatoriale , prévus et examinés aux points 2 à10.

M. Le Maire répond :

1-Il est bien prévu d'apporter réponse aux questions préalablement déposées en "questions et informations diverses".

2-Concernant les représentations extérieures et les élections sénatoriales, il rappelle :

2-1 que les représentations extérieures sont proposées en cohérence avec les délégations allouées aux adjoints,

2-2 que les élections sénatoriales visent à élire des hommes et des femmes chargés de porter la voix des collectivités afin de faire évoluer les textes de lois, mais qu'ils sont également un appui pour obtenir des financements portés par les collectivités.

Les élus de l'opposition ayant décidé de voter contre le budget principal de la commune sans apporter la moindre explication à leur vote, il serait incohérent de les faire figurer sur la liste portée par la majorité municipale qui mobilisera les sénateurs / sénatrices pour appuyer les projets inscrits au budget.

Rapporteur : F. BOURGEOIS

1- **Approbation Compte Rendu – PV du 27 avril 2026**

Monsieur le Maire demande si le compte rendu appelle des observations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

Délibération n°2026-5.2.2-040 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 08/06/2026

2- **Désignation des délégués de la commune au SIVOS - Syndicat Intercommunal Vocation Objectif Sportif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants appelés à siéger au sein du SIVOS, soit 2 titulaires et 2 suppléants

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner :

Titulaires : Fabrice BOURGEOIS et Gérard VIARD

Suppléants : Thierry LEDROIT et Fanny TURPIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

DÉSIGNE :

Titulaires : Fabrice BOURGEOIS et Gérard VIARD

Suppléants : Thierry LEDROIT et Fanny TURPIN

Délibération n°2026-5.3.4-041 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 08/06/2026

3- **Désignation des délégués de la commune au GIP ARNiA - Groupement Intérêt Public Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adhésion de la commune au GIP ARNiA,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein, des instances GIP ARNiA, soit 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner :

Titulaire : Yoann LELIEVRE

Suppléant : Delphine POUDEROUX BILLON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Frédérique MORGAND, Louis-Joseph SOULIER, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

DÉSIGNE :

Titulaire : Yoann LELIEVRE

Suppléant : Delphine POUDEROUX BILLON

Délibération n°2026-5.3.4-042 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 08/06/2026

4- Désignation des délégués de la commune au syndicat mixte Yonne Médian

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants appelés à siéger au sein du syndicat mixte Yonne Médian, soit 1 titulaire et suppléant

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner :

Titulaire : Camille GERHARDT

Suppléant : Thierry LEDROIT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Frédérique MORGAND, Louis-Joseph SOULIER, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

DÉSIGNE :

Titulaire : Camille GERHARDT

Suppléant : Thierry LEDROIT

Délibération n°2026-5.3.4-043 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 08/06/2026

5- Désignation des délégués de la commune au sein de l'association KLJJ, gérante de la micro-crèche KLJJ

Vu les statuts de l'association KLJJ, gérante de la micro-crèche,

Vu la convention entre la micro-crèche KLJJ et la commune,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants appelés à siéger au sein de l'association KLJJ, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner :

Titulaire : Camille GERHARDT

Suppléant : Yoann LELIEVRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Frédérique MORGAND, Louis-Joseph SOULIER, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

DÉSIGNE :

Titulaire : Camille GERHARDT

Suppléant : Yoann LELIEVRE

Délibération n°2026-5.3.4-044 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 08/06/2026

6- Désignation des représentants de la commune aux conseils d'écoles Maternelle et Élémentaire

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.411-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants appelés à siéger aux conseils d'écoles des établissements scolaires Maternelle et Élémentaire de Chevannes, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner :

Titulaire : Delphine POUDEROUX BILLON

Suppléant : Didier CATUSSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Frédérique MORGAND, Louis-Joseph SOULIER, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

DÉSIGNE :

Titulaire : Delphine POUDEROUX BILLON

Suppléant : Didier CATUSSE

Délibération n°2026-5.3.2-045 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 08/06/2026

7- Affectation Désignation du Correspondant Incendie et Secours

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure,

Vu la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un correspondant incendie et secours, chargé d'assurer le lien entre la municipalité et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS),

Considérant l'importance de cette mission pour la prévention, la sécurité civile et la coordination avec les services de secours,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner :

Dominique CHAMBENOIT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Frédérique MORGAND, Louis-Joseph SOULIER, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

DÉSIGNE :

Dominique CHAMBENOIT

Délibération n°2026-5.3.4-046 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 08/06/2026

8- Désignation du CORrespondant DEFense - CORDEF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2005-675 du 17 juin 2005 relatif au Correspondant Défense - CORDEF,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner un correspondant défense chargé de relayer l'information sur la défense nationale, la réserve militaire, la journée Défense Citoyenneté et les actions de mémoire,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner :
Dominique CHAMBENOIT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (Frédérique MORGAND, Louis-Joseph SOULIER, Gérard VIARD, Corinne DAULNY)

DÉSIGNE :

Dominique CHAMBENOIT

Délibération n°2026-5.3.4-047 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 08/06/2026

9- Composition CCID - Commission Communale des Impôts Directs

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts instituant dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs,

Considérant que la CCID est présidée par le maire ou par l'adjoint délégué,

Considérant que dans les communes de plus de 2 000 habitants, une liste de 32 candidats doit être communiquée à la Direction Départementale des Finances Publiques qui procédera à la désignation des commissaires,

Considérant que dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants,

Considérant que les conditions requises pour être commissaire sont :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans
- Jouir de ces droits civils
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commissions,

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal,

Considérant que si le nombre de candidats est insuffisant la DDFIP pourra être amenée à procéder à des désignations d'offices,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITÉ**,

PROPOSE que la CCID, présidée par l'Adjointe déléguée, Madame Camille GERHARDT soit composée par l'administration fiscale parmi les personnes proposées ci-dessous :

- 1 – M. Christian BAYET
- 2 – M. Lionel ROY
- 3 – M. Claude JOUOT
- 4 – M. Gilles ARRAULT
- 5 – M. Dany MERAT
- 6 – M. Bruno PINNA
- 7 – Mme Sylvie GROS

- 8 – Mme Delphine POUDEROUX BILLON
- 9 – M. Thierry LEDROIT
- 10 – Mme Fanny TURPIN
- 11 – M. Dominique CHAMBENOIT
- 12 – Mme Camille GERHARDT
- 13 – Mme Bernadette MEUNIER
- 14 – Mme Sylvie HURIE
- 15 – M. Yoann LELIEVRE
- 16 – Mme Nicole CHATEAU
- 17 – M Joël SABATIER
- 18 – M. Didier CATUSSE
- 19 – M. Louis-Joseph SOULIER
- 20 – Mme Frédérique MORGAND
- 21 – M. Gérard VIARD
- 22 – Mme Corinne DAULNY
- 23 – M. Jordan GUILLERMIN

Délibération n°2026-5.3.4-048 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 08/06/2026

10- Élections des délégués titulaires et leurs suppléants du conseil municipal, en vue de l'Élection Sénatoriale du dimanche 27 septembre 2026

Vu le Code électoral relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune de Chevannes est fixé à :

5 délégués et 3 suppléants,

Le Maire constate, avant l'ouverture du scrutin, que 2 listes de candidats sont déposées :

- Fabrice BOURGEOIS
- Corinne DAULNY

Il est procédé à l'élection au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

A l'issue des opérations de vote, sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

- BOURGEOIS Fabrice
- TURPIN Fanny
- LEDROIT Thierry
- GERHARDT Camille
- CHAMBENOIT Dominique

Délégués suppléants :

- HURIE Sylvie
- CATUSSE Didier
- CHATEAU Nicole

PREND ACTE de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires.

11- Contrats groupés de commande Achat d'énergie avec l'UGAP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande public,

Considérant que l'UGAP est l'Union des Groupements d'Achats Publics,

Considérant que la commune a des besoins en matière d'acheminement d'électricité et/ou de gaz,

Considérant l'opportunité pour la commune d'adhérer à un groupement de commande d'énergie permettant à la commune d'obtenir les meilleurs prix d'achat sur l'électricité et le gaz,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commande de l'UGAP, d'électricité et de gaz,

AUTORISE le maire à signer les conventions constitutives aux groupements de commande et tous les documents se rapportant à l'attribution des marchés et tous actes ou mesures nécessitant à l'exécution des marchés de la commune au groupement de commande de l'UGAP.

Délibération n°2026-1.1-050 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 08/06/2026

12- Participation financière de la commune à la destruction des nids de frelon asiatique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la recrudescence de la présence de frelons asiatiques sur le territoire communal et les risques qu'ils représentent pour la population, les animaux domestiques et la biodiversité locale,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de favoriser la destruction des nids de frelons asiatiques afin de limiter leur prolifération,

Considérant que le coût de ces interventions peut constituer un frein pour certains administrés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

DÉCIDE

- De prendre en charge 50 % du montant TTC d'une prestation de destruction d'un nid de frelon asiatique,
- De plafonner cette participation à 45 € TTC par intervention,
- De payer directement la participation de la commune à l'entreprise, par mandat administratif (virement).

Pour être recevable, la facture mensuelle devra obligatoirement mentionner pour chaque nid détruit :

- o Nom et prénom de l'administré concerné,
- o Adresse complète du lieu d'intervention,
- o Date de l'intervention,
- o Nature précise de la prestation.

L'administré devra transmettre à la mairie :

- o un justificatif de domicile,
- o l'autorisation d'intervention si nécessaire (propriété privée),
- o toute pièce utile permettant d'identifier la demande.

Délibération n°2026-7.6-051 rendu exécutoire après transmission en préfecture le 08/06/2026

Rapporteur : T. LEDROIT

Présentation des Décisions du MAIRE :

3-Décision du Maire n°2026.003 : Entreprise CHARVET fourniture et pose panneaux de communication lumineux - *en annexe*

Questions et informations diverses

L'opposition : questions diverses que notre groupe souhaite inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

1. Sécurité routière – Route de Trémilly (portion menant au stade)

Lors du dernier conseil, l'état de cette portion de route a été évoqué.

- + Pouvez-vous préciser la planification des réparations prévues sur ce tronçon ?
- + Dans l'attente des travaux, serait-il envisageable de réduire la vitesse autorisée, compte tenu de la dangerosité de cette portion, notamment pour les usagers qui la découvrent pour la première fois ?

Réponses dans les informations « Thierry LEDROIT » ci-dessous

2. Sécurité routière – Ligne blanche continue entre Chevannes et Villefargeau (LISA)

Depuis la mise en place de la LISA, plusieurs comportements routiers dangereux ont été observés sur la portion comprenant une ligne blanche continue entre les deux ronds-points.

- + Serait-il possible de signaler au Conseil départemental la dangerosité de cette configuration ?
- + Pourrait-on envisager la mise en place d'une ligne discontinue de dissuasion afin de réduire les comportements à risque ?

Ce secteur routier n'est pas de notre compétence, la question sera soumise aux services du département

3. Entretien du parc autour du Ru de Baulche (secteur de la ferme fortifiée)

Nous souhaitons attirer l'attention sur l'entretien insuffisant de cet espace public.

- + Quelles actions sont envisagées pour améliorer la propreté, la sécurité et la valorisation de ce parc afin que les habitants puissent en profiter pleinement ?

L'entretien est réalisé chaque semaine, concernant la tonte et tailles des espaces vert, nous appliquons les préconisations du Conseil National des Villes et Villages Fleuris,

4. Équipements extérieurs de l'école maternelle – État et investissements

Les équipements extérieurs de l'école maternelle (jeux, mobiliers, installations) présentent un état de dégradation préoccupant.

- + Des investissements sont-ils prévus pour la rentrée ou au cours de l'année scolaire ?
- + Un diagnostic a-t-il été réalisé récemment ?
- + Quel est le calendrier envisagé pour leur rénovation ou leur remplacement ?

La rénovation du jeu extérieur a été réalisée en juillet 2025, le contrôle des équipements extérieurs de loisirs est réalisé tous les 6 mois par une entreprise extérieure, à ce jour nous n'avons pas de demande d'investissement de la part de la directrice de l'école maternelle.

5. École de musique – Départs en retraite et continuité pédagogique

Deux professeurs de l'école de musique partent prochainement en retraite, impactant environ une trentaine d'élèves. Le maire indique que 16 élèves en batterie + 4 élèves en violoncelle sont actuellement inscrits pour ces instruments et demande des précisions à Mme MORGAND sur la trentaine d'élèves évoquée et notamment quelle en est la source. Cette dernière indique une estimation peut-être un peu forte.

Le Maire rappelle qu'il a seul la compétence Ressources humaines et que le choix final lui incombe, en s'appuyant sur les ressources disponibles à chaque recrutement.

Pour les enseignants de l'Ecole de musique, un recrutement sera lancé pour une prise de poste en septembre et il s'appuiera également sur le réseau du Conservatoire, l'Adjointe aux affaires culturelles, la Secrétaire générale et le Directeur de l'Ecole de musique.

Il indique qu'il risque d'y avoir peu de candidature sur le poste d'enseignant en violoncelle en raison des effectifs (cela avait été le cas pour le violon et la Secrétaire générale avait œuvré pour proposer une solution aux élèves).

Dès que le recrutement aura été confirmé, els coordonnées des uns et des autres seront communiqués afin que les enseignants partants en retraite et les arrivants, puissent échanger.

- + Le recrutement de leurs remplaçants a-t-il été lancé ? **oui**
- + Quelles sont les modalités de recrutement (profil, contrat, calendrier) ? **Enseignant batterie et violoncelle + CDD + au 1er septembre 2026**
- + Qui est associé au processus de sélection ? **Conservatoire + Le Maire + l'adjointe + la SG**
- + Comment la commune prévoit-elle d'assurer la continuité pédagogique pour les élèves concernés ? **Dès que le recrutement aura été confirmé, els coordonnées des uns et des autres seront communiqués afin que les enseignants partants en retraite et les arrivants, puissent échanger.**

6. Méthodes de recrutement du personnel en contact avec un public jeune

Dans un contexte où la protection des mineurs est un enjeu national majeur, nous souhaitons obtenir des précisions sur les procédures de recrutement du personnel intervenant auprès des enfants et adolescents.

- + Comment sont organisés les recrutements ? **Un besoin identifié (ressource : stagiaire + réseau + intérimaire + candidature spontanée)**
- + Existe-t-il une commission de recrutement ? **non**
- + Qui détient le pouvoir de décision final ? **Le Maire**
- + Quels contrôles sont systématiquement effectués (diplômes, casier judiciaire, références) ? **OUI**
Comme indiqué précédemment, le maire a seul la compétence Ressources humaines
Pour chaque recrutement, : Vérification des Diplômes, des références et demande de l'extrait de casier judiciaire B2. Le candidat doit fournir son extrait B3.
48heures avant l'embauche, une déclaration est faite sur la plateforme du SDJES (Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) sur l'outil TAM (Téléprocédure Accueil Mineur), qui vérifie le FIJAIS (Fichier Judiciaire Autorisation des Auteurs d'Infractions sexuelles et Violentes)
Cette déclaration est faite pour l'ensemble des personnes qui côtoie les enfants du PEJ de près ou de loin, ou qui travaille dans un espace dédié aux enfants sans pour autant les côtoyer.
La différence avec l'affaire de la mairie de PARIS : l'accueil de la mairie de paris est identifié « GARDERIE », donc sans déclaration au SDJES.
A Chevannes, la structure est un « ACCUEIL PERISCOLAIRE » avec une obligation de taux d'encadrement et de personnes diplômés et donc d'une déclaration obligatoire au SDJES. Cela permet également de bénéficier des financements CAF.

Fabrice BOURGEOIS :

- Tableau du Conseil Municipal - en annexe : *La Préfecture a indiqué que Mme MORGAND doit être placé avant M. SOULIER dans le tableau (l'âge prévaut sur la parité).*
- Tableau des listes des commissions : Commission élection - en annexe
Composition : Titulaires : D. Chambenoit, S. Hurié, D. Mérat, F. Morgand, C. Daulny
Suppléants : B. D. Catusse, G. Viard
- Visite des services par les élus
Depuis le dernier conseil, le Maire et les Adjoint(e)s ont rencontré le CPI.
Il reste à rencontrer les enseignants de l'école de musique qui ont du mal à se coordonner sur un créneau pour recevoir les élu(e)s du fait de leur travail sur plusieurs sites pour plusieurs d'entre eux
- Communauté de l'Auxerrois
Le Conseil communautaire a élu son bureau (le Maire de Chevannes en fait partie avec une délégation à l'enseignement supérieur).
- Visite Sénatrice
le 18 mai Mme Dominique Verrien est venue à la rencontre de 2 classes en compagnie du Maire et de la 1^{ère} adjointe. Les enseignantes avaient préparé les élèves qui se sont montré particulièrement intéressés à la fonction d'élu et au parcours de la Sénatrice.
- Visite Secrétaire Générale de la Préfecture
Le 28 mai, le Maire et les Adjoint(e)s ont accueilli la Secrétaire générale de la Préfecture et lui ont présenté la commune (patrimoine, associations, commerces, professionnels de santé...) et ses projets (salle polyvalente, écoles,...).

Delphine POUDEROUX BILLON :

Thierry LEDROIT :

Voirie rue de la Paix et du 19 mars : reprise des travaux le 10 juillet

Rencontre avec le CD pour nos routes :

- La route du Moulin
- « baulches »
- Rue de la Villotte
- Rue de la Promenade des prairies
- Route de Tremilly (travaux, probablement fin année, 1.9kms - 163 000€)
- Réalisation des travaux probablement en fin d'année

Fanny TURPIN :

- Association DK DANSE 13 et 14 juin, Spectacle
- Association FC Chevannes tournoi foot 13 et 14 juin
- Groupe de musique les improbables au BAR de la SOURCE le vendredi 19 juin Fête de la musique
- Le samedi 27 juin : Les auditions de l'école de musique à la salle polyvalente et les lavoirs en fête au lavoir de Maulny
- Push car le jeudi 16 juillet
- Oh la belle toile le mardi 28 juillet
- Le feu d'artifice le vendredi 14 août
- Journée Européenne du Patrimoine les 19 et 20 septembre. Thème : patrimoine de la photographie et patrimoine en péril : raviver, résister, réimaginer

Réunion associations de la commune :

Monsieur Louis-Joseph SOULIER demande si la municipalité envisage une manifestation « Coupe du Monde FOOT », retransmettre la demi et/ou final match de foot.

L'ordre du jour épuisé, le maire clos la séance.

La séance est levée à 19h25

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- **Délibération n°26-040**
Approbation PV - Compte Rendu du 27 avril 2026
Pour : - Contre : - Abstention : - **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n°26-041**
Désignation délégués de la commune SIVOS
Pour : - Contre : - Abstention : - **Approuvé à l'unanimité**
- **Délibération n°26-042**
Désignation délégués de la commune GIP ARNiA
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

- **Délibération n°26-043**
Désignation délégués de la commune Yonne Médian
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

- **Délibération n°26-044**
Désignation délégués de la commune à la micro crèche KLJ
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

- **Délibération n°26-045**
Désignation des représentants de la commune aux conseils d'écoles Maternelle et Élémentaire
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

- **Délibération n°26-046**
Désignation du Correspondant Incendie et Secours
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

- **Délibération n°26-047**
Désignation du Correspondant Défense
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

- **Délibération n°26-048**
Composition CCID
Pour : 15 Contre : - Abstention : 4

- **Délibération n°26-049**
Élections des délégués titulaires et leurs suppléants du Conseil Municipal, en vue de l'Élection Sénatoriale du dimanche 27 septembre 2026
Pour : - Contre : - Abstention : - 16 voix pour la liste de Fabrice BOURGEOIS

- **Délibération n°26-050**
Contrat groupés de commande Achat d'énergie avec l'UGAP
*Pour : - Contre : - Abstention : - **Approuvé à l'unanimité***

- **Délibération n°26-051**
Participation financière de la commune destruction nid de frelon asiatique
*Pour : - Contre : - Abstention : - **Approuvé à l'unanimité***

Conformément aux textes en vigueur, le procès-verbal du conseil municipal du 27/04/2026 sera affiché après son approbation lors du conseil municipal suivant. Le registre des délibérations est consultable à la Mairie

Affiché le 8 juin 2026

Le Maire,
 Fabrice BOURGEOIS

La secrétaire de séance,
 Joël SABATIER